

Sujet n°2

Instruire, c'est préparer un jeune citoyen et, l'aider à trouver sa place dans la vie active. La culture générale est un atout pour rentrer dans la vie active. Les élèves ont du mal à appréhender l'histoire notamment, ils manquent de repères chronologiques. Les collégiens de fin de troisième n'ont plus de culture générale d'après les programmes.

L'instruction de métiers, de la voie professionnelle n'est pas reconnue et, est dévalorisée par les collègues. Il n'y a pas lieu de couper l'instruction professionnelle du reste de la formation. Il y a une mauvaise image de l'enseignement professionnel notamment auprès des collègues.

Les liens entre l'éducation nationale et l'entreprise pourraient être renforcés. Les entreprises ne valorisent pas suffisamment les protocoles de partenariat, d'alternances dans la formation professionnelle. Les enseignants des matières générales regrettent d'être coupés de l'entreprise et souhaiteraient y aller.

Sujet n° 8

Le choix réel de l'élève est déterminant pour la motivation.

Revenir à une orientation sur "dossier" : humaniser, garder un caractère relationnel.
L'informatisation des dossiers est rejetée (PAM).

Les conditions de travail (horaires adaptés/emplois du temps cohérents) sont nécessaires.

Trop d'hétérogénéité dans les classes n'est pas obligatoirement un handicap :

- Le développement de l'aide individualisée est possible.
- Mais, nécessite d'une réduction des effectifs.

Une organisation de l'enseignement est proposée avec, un enseignement de base non négociable et imposé à tous. Il est nécessaire de donner de la latitude au professeur pour traiter le reste du programme. Sachant que, pour cette proposition, deux conditions sont indispensables :

- La continuité dans les matières enseignées.
- Imposer des acquis minimaux (faute de quoi le redoublement est indispensable).

Sujet n° 15

Il s'agit de pourvoir à l'alimentation et à l'instruction morale. En Angleterre, il y a des écoles pour les parents en détresse afin de leur permettre, après une incivilité des enfants, de rencontrer une personne-ressource, en dehors de l'éducation nationale. En complémentarité, il faudrait également instaurer les cours de morale et d'instruction civique dès l'école primaire, dès le plus jeune âge.

Rédaction d'une charte où l'on affirmerait le rôle d'acteur, à part entière, des parents.

Obligation de garder les élèves jusqu'à un niveau de qualification.

Développement des classes relais : Retour pendant plusieurs années sur la base d'un projet scolaire ou professionnel (phobiques scolaires).